Isabelle REBOUSSIN
Commissaire aux Comptes
27, rue des Laitières
94300 VINCENNES

ENSEMBLE
Coordonner et Accompagner à Paris
Association Régie par la loi du 1er juillet 1901
9-11, rue Guyton de Morveau
75013 PARIS

-:-:-:-:-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

-:-:-:-:-

Isabelle REBOUSSIN
Commissaire aux Comptes
27, rue des Laitières
94300 VINCENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

-:-:-:-:-

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION ENSEMBLE COORDONNER ET ACCOMPAGNER A PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de l'exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences sur les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement

professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le solde des fonds dédiés au 31 décembre 2021 s'élève à 476 318 € contre 488 874 € l'exercice précédent, ils sont largement couverts par vos disponibilités.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux Adhérents.

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à Vincennes le 30 mars 2022

Isabelle REBOUSSIN

Le Commissaire aux Comptes

ASSOCIATION ENSEMBLE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	5 458	5 458				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	140 785	94 812	45 973	2,84	46 330	2,91
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	27 000		27 000	1,67	27 000	1,70
TOTAL (I)	***173 243***	***100 270***	***72 973***	4,50	***73 330***	4,61
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	216		216	0,01	100	0,01
. Personnel	68		68	0,00	1 811	0,11
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	37 750		37 750	2,33	137 543	8,65
Valeurs mobilières de placement	1 300 969		1 300 969	80,24	1 150 943	72,41
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	182 678		182 678	11,27	199 578	12,56
Charges constatées d'avance	26 774		26 774	1,65	26 069	1,64
TOTAL (II)	**1 548 456**		**1 548 456**	95,50	**1 516 043**	95,39
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	***1 721 698***	***100 270***	***1 621 428***	100,00	***1 589 373***	100,00

VISA

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves	11 050	0,68	11 050	0,70
Report à nouveau	722 044	44,53	677 507	42,63
Résultat de l'exercice	27 264	1,68	44 537	2,80
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	34 067	2,10	39 729	2,50
-Provisions réglementées	3 427	0,21	3 427	0,22
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	***797 853***	49,21	***776 250***	48,84
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	41 057	2,53	41 057	2,58
TOTAL (II)	***41 057***	2,53	***41 057***	2,58
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement	476 318	29,38	488 874	30,76
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)	***476 318***	29,38	***488 874***	30,76
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	5 400	0,33	5 400	0,34
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	57 663	3,56	41 757	2,63
Autres	205 638	12,68	236 035	14,85
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	37 500	2,31		
TOTAL(IV)	***306 201***	18,88	***283 192***	17,82
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	**1 621 428**	100,00	***1 589 373***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMMISSAIRE AUX COMPTES - MISSION VISA 1

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	France	Exportation	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois) Total	%	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois) Total	%	Variation absolue (12 mois)	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services	64 960		64 960	100,00	68 365	100,00	-3 405	-4,97
Montants nets produits d'expl.	***64 960***		***64 960***	100,00	***68 365***	100,00	***-3 405***	-4,97
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			1 687 182	N/S	1 724 043	N/S	-36 861	-2,13
Cotisations			1 990	3,06	990	1,45	1 000	101,01
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			123 619	190,30	13 043	19,08	110 576	847,78
Autres produits			5 934	9,13	2 691	3,94	3 243	120,51
Reprise sur provisions, dépréciations			55 326	85,17	2 000	2,93	53 326	N/S
Transfert de charges								
Sous-total des autres produits d'exploitation			***1 874 052***	N/S	***1 742 766***	N/S	***131 286***	7,53
Total des produits d'exploitation (I)			***1 939 011***	N/S	***1 811 131***	N/S	***127 880***	7,06
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			969	1,49	1 285	1,88	-316	-24,58
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			***969***	1,49	***1 285***	1,88	***-316***	-24,58
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion					20 727	30,32	-20 727	-100,00
Sur opérations en capital			5 662	8,72	4 460	6,52	1 202	26,95
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)			***5 662***	8,72	***25 187***	36,84	***-19 525***	-77,51
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			***1 945 642***	N/S	***1 837 603***	N/S	***108 039***	5,88
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			***1 945 642***	N/S	***1 837 603***	N/S	***108 039***	5,88
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			4 248	6,54	5 444	7,96	-1 196	-21,96
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			64 258	98,92	122 913	179,79	-58 655	-47,71
Services extérieurs			179 703	276,64	175 738	257,06	3 965	2,26
Autres services extérieurs			95 546	147,08	61 364	89,76	34 182	55,70
Impôts, taxes et versements assimilés			79 696	122,68	72 346	105,82	7 350	10,16
Salaires et traitements			889 035	N/S	793 311	N/S	95 724	12,07
Charges sociales			422 326	650,13	365 677	534,89	56 649	15,49
Autres charges de personnel			33 918	52,21	20 182	29,52	13 736	68,06
Subventions accordées par l'association								

COMMISSAIRE AUX COMPTES VISA

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	11 091	17,07	8 371	12,24	2 720	32,49
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	26 852	41,34	3 869	5,66	22 983	594,03
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	111 063	170,97	163 479	239,13	-52 416	-32,05
Autres charges	173	0,27	371	0,54	-198	-53,36
Total des charges d'exploitation (I)	***1 917 909***	N/S	***1 793 065***	N/S	***124 844***	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)						
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	469	0,72			469	N/S
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	***1 918 378***	N/S	***1 793 065***	N/S	***125 313***	6,99
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	***27 264***	41,97	***44 537***	65,15	***-17 273***	-38,77
TOTAL GENERAL	***1 945 642***	N/S	***1 837 603***	N/S	***108 039***	5,88

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Préambule

L'association Ensemble a pour objet de favoriser, de participer et de mener toute action visant au maintien à domicile des personnes, à préserver leur autonomie et d'assurer la coordinantion des parcours de santé.
Plus particulièrement:
- Dans le 13ème et 14ème arrondissements
 - de constituer et d'animer le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) en proposant un accueil personnalisé des personnes âgées, des familles et des professionnels et plus généralement de tout acteur de la gérontologie.
 - de mettre en place et d'animer la Méthode d'Action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champs de l'autonomie (MAIA).
 - de porter une "Maison des aînés et des aidants" et un "Descriptif d'Appui à la Coordination"
- Dans les 1er, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 13ème et 14ème arrondissements :
 - de favoriser à l'amélioration des prises en charge à domicile des personnes en phase avancée d'une maladie grave ou atteintes d'une pathologie cancéreuse et à cet effet, de créer, organiser, administrer et assurer le fonctionnement d'un réseau de santé.
 - d'assurer et organiser toute formation et mission de conseil en lien avec les activités menées par l'association
 - d'apporter aux acteurs du parcours de santé, une expertise, un accompagnement et une aide dans les domaines du maintien à domicile des situations complexes et plus globalement du parcours de santé.
 - de mener toute action de nature à favoriser le maintien à domicile de personnes atteintes d'une maladie grave.

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 621 428,33 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 27 264,35 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 22/03/2022 par les dirigeants.



1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

En 2021, hormis la gestion de la crise sanitaire à laquelle l'association Enesemble a participé, il n'y a pas d'éléments significatifs à signaler

L'association a été financée :
- à hauteur de 1.120.978 € par l'ARS.
- à hauteur de 476.404 € par la Mairie de Paris

Au 31/12/2021, les fonds dédiés s'élèvent à 476.318 euros et se décomposent ainsi :
- Fonds dédiés FIR SP2017 : 18.729 €
- Fonds dédiés FIR SP2018 : 9.037 €
- Fonds dédiés FIR SP2019 : 153.415 €
- Fonds dédiés FIR SP2020 : 114.093 €
- Fonds dédiés FIR SP2021 : 77.126 €
- Fonds dédiés Landrieu : 8.820 €
- Fonds dédiés astreintes : 3.120 €
- Fonds dédiés DAC M2A Sud : 9.533 €
- Fonds dédiés bien dnas son assiette : 34.755 €
- Fonds dédiés Fondation Crédit Coopératif : 2.460 €
- Fonds dédiés Mémoire de traverse : 7.350 €
- Fons dédiés Fondation L'Oréal : 17.200 €
- Fonds dédiés TRansilien : 9.940 €
- Fonds dédiés Covid Long : 8.861 €
- Fonds dédiés 2021 Prestations dérogatoires : 1.880 €

1.0.1 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.
L'associaition a perçu une subvention exceptionnelle de 37.500 € afin d'assurer une astreinte médicale renforcée dans les EHPAD et à domicile.



2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 01 à 03 ans*
Brevets	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 20 ans*
Constructions	*de 10 à 40 ans*
Agencement des constructions	*12 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations	*de 06 à 10 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 10 ans*



2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Mobilier	*de 05 à 10 ans*

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes pour un montant de 13.426 €

2.2.6 Frais de fusion et déménagement

L'organisme de tutelle FIR a octroyé à l'association un budget de 178.290 €. Au 31/12/2020 il restai un solde de 29.772 € non utilisé. En 2021, 20.239 € ont été utilisé.



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*5 458*			*5 458*
Immobilisations corporelles	*130 051*	*10 733*		*140 785*
Immobilisations financières	*27 000*			*27 000*
TOTAL	*162 509*	*10 733*		*173 243*

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	*5 458*			*5 458*
TOTAL I	*5 458*			*5 458*
Terrains				
Constructions sur sol propres sur sol d'autrui inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles Install. générales, agencements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique Emballage récupérables et divers	 *40 948* *89 103* 	 *1 506* *9 227* 	 	 *42 454* *98 330*
TOTAL II	*130 051*	*10 733*		*140 785*
TOTAL GENERAL (I+II)	*135 509*	*10 733*		*146 243*

3.3 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	*37 818*
TOTAL	*37 818*



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	*11 050*				*11 050*
Dont générosité du public					
Report à nouveau	*677 507*		*44 537*		*722 044*
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	*44 537*	*44 537*			*27 264*
Dont générosité du public					
Situation nette	*733 094*	*44 537*	*44 537*		*760 359*
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	*39 729*			*5 662*	*34 067*
Dont générosité du public					
Provisions réglementées	*3 427*				*3 427*
Dont générosité du public					
TOTAL	*776 250*	*44 537*	*44 537*	*5 662*	*797 853*
TOTAL dont générosité du public					



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exerice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		*722 044*
SOLDE		*722 044*

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	*5 400*	*5 400*		
Fournisseurs	*57 663*	*57 663*		
Dettes fiscales & sociales	*205 638*	*205 638*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	*37 500*	*37 500*		
TOTAL	*306 201*	*306 201*		

4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*56 397*
Dettes fiscales & sociales	*88 500*
Autres dettes	
TOTAL	*144 897*



5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
ARS	CTIONNEMENT	1 120 978	1 120 978			
MAIRIE DE PA	CTIONNEMENT	476 404	476 404			
ARS	VENANT COVID	37 500	75 000		37 500	
DIVERS	PROJETS	37 300	37 300			
ARS	M SPECIFIQUE	15 000	15 000			
TOTAL		1 687 182	1 724 682		37 500	

Eléments significatifs ou importants

VISA

6 - Autres informations

6.1 - Engagements et sûretés réelles consenties

6.1.1 - Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Lister

Néant

6.1.2 - Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Lister

Néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes sur immobilisations Autres dettes		
Total		



6 - Autres informations (suite)

6.2 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	5	
Non Cadres	14	
TOTAL	19	0

6.3 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 7200 E.



Isabelle REBOUSSIN
Commissaire aux Comptes
27, rue des Laitières
94300 VINCENNES

ENSEMBLE
Coordonner et Accompagner à Paris
Association Régie par la loi du 1er juillet 1901
9-11, rue Guyton de Morveau
75013 PARIS

-:-:-

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

-:-:-

Isabelle REBOUSSIN
Commissaire aux Comptes
27, rue des Laitières
94300 VINCENNES

ASSOCIATION ENSEMBLE
COORDONNER ET ACCOMPAGNER A PARIS

-:-:-:-:-

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

-:-:-:-:-

Mesdames et Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du Code de Commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs il m'appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 612-5 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATIION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Vincennes le 30 mars 2022

Isabelle REBOUSSIN

Le Commissaire aux Comptes